

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE Nº 2879/2015

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 26/07/1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1997,

Afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est crée, sur le parking situé dans le lotissement du béguinage face au numéro 16, une place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

<u>ARTICLE 2</u>: Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par les services de Lille Métropole Communauté Urbaine.

<u>ARTICLE 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4:

- Madame le Secrétaire de Mairie,
- Lille Métropole Communauté Urbaine,
- Monsieur le Chef de Brigade, Gendarmerie de Cysoing.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 17 février 2015.

L'Adjoint aux travaux,

A. VANHUFFEL

433, rue du Maréchal Leclerc – 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS